

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2015

Location appartement ouest « La Croix Mozat »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les locataires ont quitté l'appartement OUEST de « La Croix Mozat » le 30 septembre 2015, la caution versée lors de l'entrée dans l'appartement pourra leur être restituée.

Il indique que l'état des lieux effectué avec la locataire ne présente aucune anomalie et il propose de restituer la totalité de cette somme.

Par ailleurs, l'appartement sera loué à compter du 1er octobre 2015 à de nouveaux locataires OUI cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents de restituer la totalité de la caution aux locataires sortants et de louer de nouveau ce logement à compter du 1^{er} octobre 2015. Le nouveau loyer a été fixé et il a été demandé un dépôt de garantie correspondant au montant d'un mois de loyer et un cautionnement.

Charge Monsieur le Maire d'établir et de signer le contrat de location et toutes les pièces afférentes à cette location.

Travaux et location appartement est « La Croix Mozat »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ du locataire au 31 août 2015, des travaux de réfection de l'appartement est « La Croix Mozat » ont été réalisés.

Ces travaux sont terminés, l'appartement est disponible à la location.

Suite à la réunion tenue par la commission « attribution des logements communaux », l'appartement sera loué à compter du 06 novembre 2015 à un nouveau locataire.

OUI cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents de louer l'appartement est situé « La Croix Mozat » à un nouveau locataire à compter du 06 novembre 2015. Le premier loyer sera calculé au prorata de la date d'entrée. Le nouveau loyer a été fixé et il a été demandé un dépôt de garantie correspondant au montant d'un mois de loyer et un cautionnement.

Charge Monsieur le Maire d'établir et de signer le contrat de location et toutes les pièces afférentes à cette location.

Location appartement « Les Six Pierres »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ des locataires de la maison des Six Pierres au 30 mai 2015, des travaux de réfection de l'appartement ont été réalisés.

Ces travaux sont terminés, l'appartement est disponible à la location.

Suite à la réunion tenue par la commission « attribution des logements communaux », l'appartement sera loué à compter du 09 novembre 2015 à de nouveaux locataires.

OUI cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents de louer l'appartement « Les Six Pierres » à de nouveaux locataires à compter du 09 novembre 2015. Le premier loyer sera calculé au prorata de la date d'entrée. Le nouveau loyer a été fixé et il a été demandé un dépôt de garantie correspondant au montant d'un mois de loyer et un cautionnement.

Charge Monsieur le Maire d'établir et de signer le contrat de location et toutes les pièces afférentes à cette location.

Préfiguration de la médiathèque intercommunale : convention de fonctionnement du réseau des bibliothèques de la communauté de commune Entre Dore et Allier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de construction de la médiathèque intercommunale et conformément aux échéances liées à la structuration du réseau des bibliothèques de proximité de notre territoire, quatre « Chantiers avec les équipes de bénévoles » ont été mis en place depuis le mois de février sur les thématiques suivantes : Animations, Acquisitions, Fonctionnement du réseau et Valorisation des lieux et collections.

Les bénévoles se sont réunis à huit reprises. 20 personnes participent à ces chantiers.

Dans le cadre du Chantier sur le thème du fonctionnement du réseau, les participants et les agents ont élaboré ensemble une « Convention de fonctionnement du réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes entre Dore et Allier » (document joint).

Cette convention précise les objectifs de mise en place d'un réseau de bibliothèques. Elle définit l'organisation et le fonctionnement de ce réseau intercommunal, de telle sorte qu'elle soit un texte de référence au sein duquel chacun des acteurs puisse trouver les informations nécessaires à l'exercice de ces activités. Elle précise les engagements de la CCEDA et ceux des Communes ainsi que les moyens mis en œuvre pour permettre le fonctionnement du

réseau. Elle fait notamment état de la constitution du catalogue documentaire du réseau et de la circulation de ces collections entre les Communes.

Ce document, a été validé par le Conseil communautaire lors de la séance du 18 juin 2015 et doit être soumis à l'approbation de chaque conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de CREVANT-LAVEINE « APPROUVE à l'unanimité des membres présents » la Convention de fonctionnement du réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes entre Dore et Allier.

Questions diverses

FIC 2016 :

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée, d'un courrier de Monsieur GOUTTEBEL, Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, nous informant que la subvention FIC (Fond d'Intervention Communal) sera conduite pour l'année 2016.

Cérémonie du 11 Novembre :

Rassemblement Rue de la Mairie à 11 heures

Défilé et dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts.

Vin d'honneur à la Salle Polyvalente offert par la Municipalité.

Repas municipal :

Le repas municipal annuel aura lieu le samedi 28 novembre au soir.

Des restaurants seront contactés dans les jours à venir afin d'obtenir des devis.

Assurances biens et immeubles communaux :

Monsieur MUCHEMBLED Guy, Adjoint au Maire, fait part à l'Assemblée d'un résultat de consultation d'assurances concernant les bâtiments, véhicules et responsabilité de la Commune.

L'Assurance AXA est la seule à avoir répondu de façon convenable à notre demande.

Il apparaît en effet que des économies importantes peuvent-être réalisées, 1 561.02 euros de moins par rapport à l'Assurance SMACL actuellement en charge des biens communaux.

Messieurs MATRAS Didier, Maire et MUCHEMBLED Guy, Adjoint au Maire, doivent rencontrer l'agent AXA pour finaliser ce dossier.

SDCI : schéma départemental de la coopération intercommunale

Monsieur le Maire indique avoir reçu un document sur le SDCI et invite le conseil municipal à consulter ce document pour la prochaine réunion de conseil.